

leront-elles en écrasant les individus qui les ont érigées? Un jour, nos hommes politique réfléchiront peut-être à ces questions; mais à l'heure actuelle, ils s'amuse à jouer à la guerre en se bombardant de boue et de boulettes de papier mâché.

Nous avons de graves difficultés qui exigent l'union des intelligences et des talents. Ceux qui ont à cœur la stabilité de nos institutions estiment qu'il se pose de grands problèmes et qu'il faut les examiner. Parmi ceux que je considère comme très réels: comment raffermir le contrôle du Parlement sur l'administration, ce qui est son rôle initial. Cette conception n'est pas facile à débattre; c'est pourtant ce que fait de brillante façon l'ouvrage d'Andrew Shonfield intitulé *Modern Capitalism*. Notre Parlement n'est évidemment pas le seul à rechercher une formule qui lui permettrait de s'adapter au monde moderne. Le Royaume-Uni, la France, la Suède et les États-Unis sont également en quête de meilleures méthodes.

Nous, députés, devons nous renforcer nous-mêmes et renforcer notre régime, afin de pouvoir parler d'égal à égal avec la multitude d'administrateurs qui interviennent de plus en plus dans notre vie quotidienne. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de discuter la fonction publique comme institution. A mon sens, elle sert le Canada à merveille. Ce que j'ai à l'esprit est de portée beaucoup plus vaste. Comme dit Shonfield:

...la question fondamentale est de savoir dans quelle mesure un gouvernement actif qui exerce des pouvoirs économiques immenses et variés, qui intervient dans tous les aspects de la direction de l'entreprise privée, qui établit des distinctions entre divers citoyens en se fondant sur des jugements subtils et complexes portant sur les besoins de la collectivité pour dix ou vingt ans d'avance et qui conclut des marchés avec des groupes particuliers au gré de ce qui lui convient pour administrer, peut être assujéti à un contrôle démocratique efficace.

Voilà ce à quoi nous devrions consacrer notre temps. Comme dit Shonfield:

...une nation qui ne peut exercer un contrôle démocratique efficace sur les rouages d'un gouvernement moderne doit accepter que ses citoyens perdent certaines libertés, ou renoncer aux grands avantages matériels qui peuvent découler de l'intervention active qui caractérisent les États de nos jours.

• (3.50 p.m.)

Peut-on imaginer meilleur défi pour le Parlement de 1966 que l'élaboration d'une formule qui reconnaisse notre souci traditionnel pour le particulier et sa liberté et notre désir de maintenir le Parlement comme instrument efficace et utile dans l'administration des affaires publiques? Comment nous

assurer qu'un député joue un rôle utile au sein du gouvernement? Comment aussi protéger le simple particulier contre l'exercice arbitraire de pouvoirs publics de plus en plus vastes? L'*Ombudsman* de Scandinavie, le Conseil d'État de France, le principe suédois du bocal de poissons rouges, représentent autant de façons dont divers pays étrangers s'efforcent de résoudre ce problème fondamental.

Mais au lieu de régler ces questions, notre attention se porte, semble-t-il, sur une question tout à fait différente. Nous négligeons le problème fondamental, à nos risques et périls, selon moi. A cause de cela, bien des Canadiens réfléchis se préoccupent vivement et s'effraient, en fait, de constater combien le gouvernement et le Parlement se sont ravalés dernièrement. Point n'est besoin d'énumérer les salissures sur le blason du Parlement, mais bornons-nous à examiner les événements qui se rattachent à la déposition du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada devant la prétendue enquête Spence. Celui-ci a révélé qu'à la fin de novembre 1964, quelques jours après que le député de Yukon (M. Nielsen) eut porté des accusations, le premier ministre lui a demandé s'il existait des dossiers indiquant des écarts de conduite de la part de membres du Parlement.

Le fait que le premier ministre ait demandé au commissaire s'il existait des dossiers impliquant des députés de n'importe quel parti dans des scandales ces dix dernières années prouve bien—on en a fait état à l'étranger, et à bon droit—que de nombreux Canadiens avaient parfaitement raison d'insister pour que l'enquête soit publique. Il était vraiment inutile d'apporter une seule preuve de plus pour établir ce point essentiel. Le commissaire a mis le premier ministre au courant du dossier Munsinger et lui en a fourni un résumé. Ce résumé a été gardé en réserve—si c'était possible dans les circonstances—par le premier ministre jusqu'à ce que le commissaire en exige le renvoi le mois dernier.

Quel sinistre abus des règles du droit! Quelle tragique et dangereuse utilisation de la Gendarmerie royale du Canada! Quelle attitude cynique à l'égard du rôle constitutionnel d'un membre du Parlement et de son obligation de participer librement au débat, sans crainte de menaces ou de pressions indues.

Je n'essaierai pas de pronostiquer le résultat de l'enquête; cela serait contraire à la bonne règle. Je ne ferai pas de commentaire sur la façon dont elle est menée; je me contenterai de dire, comme on l'a dit ailleurs, que le mandat a été habilement conçu pour servir de filet